

CONSELL GENERAL

PRINCIPAT D'ANDORRA

Intervention de la Section Andorre au débat général de la 41ème Session de l'APF à Berne (10 juillet 2015)

Thème : "Encourager l'accès à une formation de qualité pour tous : un défi prioritaire pour la Francophonie"

Sous-thème 1 : "la formation professionnelle"

Mme Carine Monataner – Andorre

Députée de la section d'Andorre

Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Monsieur le Secrétaire général parlementaire Chers Collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier, au nom de la Délégation de la Principauté d'Andorre, Andorre petit pays de montagne, grand pays touristique, les autorités et la délégation de la Suisse pour leur accueil si chaleureux, dans cette magnifique ville de Berne, capitale fédérale de la Suisse, à laquelle nous avons démontré que la francophonie est bien vivante. Nous tenons également à souligner le travail exemplaire du secrétariat de l'APF, qui, une fois de plus, nous a permis de pouvoir travailler dans de très bonnes conditions.

En ce qui concerne le cadre éducatif de la principauté d'Andorre, les familles peuvent choisir entre trois systèmes publics différenciés et totalement gratuits: l'andorran, le français et l'espagnol. Seuls le français et l'andorran offrent des formations professionnelles.

Tout d'abord, le système éducatif Français propose plusieurs formations professionnelles de type Certificats d'aptitude professionnelle (CAP), Brevets d'Études Professionnelles (BEP) et baccalauréats professionnels (BACPRO).

Le système éducatif andorran, quant à lui, créé en 1982, système bilingue en catalan langue officielle du pays et en français, a vu son offre s'enrichir, en 2004, par des formations professionnelles duales. En effet, le Gouvernement andorran avait détecté la nécessité de créer un enseignement professionnalisé en totale adéquation avec la réalité socioéconomique du pays, garantissant ainsi les compétences professionnelles nécessaires aux besoins du marché du travail.

En 10 ans, nous avons mis en place un total de cinq Diplômes d'Enseignement Professionnel (DEP) ainsi que quatre Baccalauréats Professionnels (BP) relatifs au secteur tertiaire, secteur prépondérant en Andorre. De plus, les deux formations professionnelles sont reconnues au niveau 3 du système de classification internationale (CITE) de l'UNESCO.

Notre offre éducative est dotée de passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, afin de donner à nos jeunes un grand éventail de possibilités et de chemins formatifs.

Nous constatons que les formations professionnelles enseignées sur notre territoire sont bien implantées, reconnues et attrayantes vue que 37,80% des élèves ayant fini le premier cycle de l'enseignement secondaire choisissent cette filière. Ces formations offrent des stages en entreprise qui représentent presque un tiers du temps total de formation garantissant ainsi une meilleure insertion professionnelle. En effet, nos chiffres statistiques parlent d'eux même : 78% des étudiants ont obtenu un travail juste après l'obtention de leur diplôme et 88% de ces 78% travaillent dans le secteur de leur formation.

Le taux de chômage des jeunes (18- 25 ans) en Andorre est très faible, de l'ordre de 0,37%, ce qui nous conforte dans la volonté de continuer à investir dans la formation des jeunes. Notre Gouvernement et avec notre Parlement croient en l'enseignement de qualité. C'est pourquoi, nous consacrons plus de 11% de notre budget total à l'éducation, le budget n'a jamais été réduit mais au contraire augmenté et ce en dépit des rétentions budgétaires dues à la crise financière que traverse l'Andorre. Nous continuons à investir dans une formation professionnelle moderne, bien équipée, avec des enseignants bien formés qui actualisent le contenu des formations en fonction de la réalité du monde du travail. Pour se faire, l'équipe d'enseignants ont périodiquement des réunions avec les entreprises pour connaître les besoins en compétences des différents secteurs.

Cette année, le Gouvernement d'Andorre, avec le support du Parlement, a mis en place le «Plan Focus» destiné aux jeunes de 16 à 20 ans. Le principal objectif de ce plan est de doter les jeunes, qui ont abandonnés le cursus scolaire sans obtenir de diplôme, d'une expérience formatrice dans le monde du travail finalisée par l'obtention d'un titre équivalent à une formation professionnalisée leur facilitant ainsi l'insertion professionnelle.

Comme le disait si bien madame Jean notre secrétaire générale, l'éducation n'est pas une dépense mais un investissement. Investir dans la formation des jeunes c'est se donner les moyens d'avoir une société de demain saine, innovante et battante sur le plan économique.

Je vous remercie vivement de votre attention.